

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2026

COMMUNE DE
CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260812-27

AFFAIRE N° 27 : **ADHESION DE LA COMMUNE DE CILAOS A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 12 août, à quatorze heures huit, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de **Madame Laïla NASSIBOU, Maire**.

**La Maire certifie
que :**

Le nombre de
membres
en exercice est de **29**

Le nombre de
membres
présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla NASSIBOU - Luciano FIGUIN - Marie-Pierre LEBLE - Brandon HOARAU - Valérie DIJOUX - Jean Paul PAYET - Elisabeth FERRERE - Benjamin DARID - Marie Laure GRONDIN - Jean Max IDMONT - Sébastien TECHER - Clémence HECALE - Jean Claude BOYER - Juliane SERY - Claude BOYER - Sophie DRULA - Michel HOARAU - Dominique GONTHIER - Inel MAILLOT - Lisiane CLAIN - Christian DIJOUX - Francette GRONDIN - Jacques TECHER - Pierre TECHER - Denis DIJOUX - Carole POTIN

Le nombre de
procuration est de **03**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Leïla TURPIN représentée par Jean-Paul PAYET
Frédéric SEGART représenté par Jacques TECHER
Annie Claude PAYET représentée par Pierre TECHER

La convocation a été
envoyée le
06 août 2026

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre LEBLE



**AFFAIRE N° 27 : ADHESION DE LA COMMUNE DE CILAOS A
L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU
SPORT (ANDES) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

➤ *Monsieur Brandon HOARAU se retire de cette affaire et quitte la salle.*

La Maire informe l'assemblée que l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) regroupe l'ensemble des élus en charge du sport, dont le but est de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Dans ce cadre, il convient de faire adhérer la Commune de Cilaos à cette association afin de lui faire bénéficier du développement du sport dans la ville.

Les objectifs principaux de cette adhésion sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés du sport et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national ;
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations, fixé en fonction du nombre d'habitants, est le suivant :

✓ Cotisations des Communes jusqu'au 31 décembre 2026

- | | |
|----------------------------------|---------|
| • Moins de 1 000 habitants : | 61 € |
| • De 1 000 à 4 999 habitants : | 121 € |
| • De 5 000 à 19 999 habitants : | 256 € |
| • De 20 000 à 49 999 habitants : | 512 € |
| • De 50 000 à 99 999 habitants : | 1 023 € |
| • Plus de 100 000 habitants : | 1 965 € |

En conséquence, conformément aux dernières données de l'INSEE, la Commune de Cilaos compte 5 083 habitants, soit une cotisation annuelle de 256 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la Commune auprès de l'ANDES.

PROPOSITION : Brandon HOARAU

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : 28 (dont 3 procurations)
- ❖ Contre : 00
- ❖ Abstention : 00

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- ✎ **D'approuver** l'adhésion de la Commune de Cilaos à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) ;
- ✎ **D'approuver** le versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 256 €, à l'ANDES ;
- ✎ **D'approuver** le renouvellement de l'adhésion et le paiement des cotisations dues à l'ANDES pendant toute la durée du mandat ;
- ✎ **De désigner** *Monsieur Brandon HOARAU*, représentant de la Commune auprès de l'ANDES ;
- ✎ **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE



LA MAIRE
Laïla NASSIBOU



Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le :

Etant publiée le :